

16. La partie canadienne a exprimé le désir d'échanger des traducteurs, pour une période de trois mois.

La partie mexicaine prend note de ce désir et étudiera la possibilité de le réaliser avec une institution mexicaine appropriée.

17. La partie canadienne informe la partie mexicaine de l'existence de programmes d'aide mis sur pied par le Conseil de recherches en sciences humaines (du Canada) qui ont pour but de promouvoir les échanges universitaires entre les établissements des deux pays; voici la liste de ces programmes :

- Aide pour que des spécialistes canadiens participent à des rencontres internationales organisées par des associations universitaires.
- Aide pour que des spécialistes canadiens participent à des conférences internationales.
- Paiement de frais de déplacement pour que des spécialistes canadiens donnent des conférences dans des universités à l'étranger.
- Paiement de frais de déplacement et de rémunération pour que les universités canadiennes accueillent des universitaires étrangers en tant que professeurs visiteurs.